

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 26 novembre 2025

Convocation du : 19 novembre 2025

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2025_0156

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, François LIERMIER, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Ines AYEB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE par Dominique LACHENAL, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Véronique FENEUL par Pascale PELLIER, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER

Excusés :

Bertilla LE GOC, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Julien BEAUCHOT, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

En vertu du principe de l'annualité, le budget est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre. Le budget peut être adopté jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'ordonnateur peut, sur autorisation expresse de l'assemblée, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédits.

Lorsque la section d'investissement ou la section de fonctionnement du budget comporte soit des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), soit des autorisations d'engagement et des crédits de paiement (AE/CP), l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre égal au 1/3 des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption ou de son règlement. Le comptable est en droit de payer les mandats émis dans ces conditions.

Considérant que le budget primitif 2026 du budget Eau ne sera pas adopté au 31 décembre 2025, que les nouveaux marchés et de nouvelles commandes de travaux, fournitures et services seront notifiés en début d'année 2026, et qu'il convient de permettre l'engagement et le mandatement des dépenses liées à ces marchés et commandes,

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer, avant l'adoption du budget primitif 2026 du budget Eau, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement hors AP/CP et des dépenses d'investissement en AP/CP en 2026 dans la limite des montants et des répartitions détaillées dans les tableaux annexés à cette délibération.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 27/11/2025
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 28/11/2025
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**Anticipation des crédits d'investissement 2026 par compte - Hors AP/CP
Budget Eau**

Chapitre	Libellé	Budgétaire 2025	Reste à réaliser (RAR)	Budgétaire hors RAR	Anticipation de crédits 25%
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	925,00	0,00	925,00	231,25
(C)16	EMPRUNTS ET DETTES	925,00	0,00	925,00	231,25
2031	FRAIS D'ETUDES	179 984,63	76 124,63	103 860,00	25 965,00
2033	FRAIS D'INSERTION	6 700,00	0,00	6 700,00	1 675,00
2051	CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES	251 231,84	155 767,84	95 464,00	23 866,00
2088	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 555,00	0,00	4 555,00	1 138,75
(C)20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	442 471,47	231 892,47	210 579,00	52 644,75
2111	TERRAINS NUS	37 000,00	1 800,00	35 200,00	8 800,00
2121	TERRAINS NUS	31 100,00	0,00	31 100,00	7 775,00
21351	BATIMENTS D'EXPLOITATION	154 300,00	0,00	154 300,00	38 575,00
21355	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	10 000,00	6 000,00	4 000,00	1 000,00
2151	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	25 106,50	5 106,50	20 000,00	5 000,00
21531	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	327 000,00	27 000,00	300 000,00	75 000,00
2154	MATERIEL INDUSTRIEL	53 720,00	1 020,00	52 700,00	13 175,00
2158	AUTRES	98 900,00	0,00	98 900,00	24 725,00
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	132 095,66	103 226,66	28 869,00	7 217,25
2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	28 300,00	0,00	28 300,00	7 075,00
2184	MOBILIER	3 800,00	0,00	3 800,00	950,00
2188	AUTRES	1 000,00	0,00	1 000,00	250,00
(C)21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	902 322,16	144 153,16	758 169,00	189 542,25
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	5 560 960,38	2 270 747,38	3 290 213,00	822 553,25
(C)23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 560 960,38	2 270 747,38	3 290 213,00	822 553,25
TOTAL GENERAL		6 906 679,01 €	2 646 793,01 €	4 259 886,00 €	1 064 971,50 €

**Anticipations de crédits 2026
pour les Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP)
Budget Eau**

Budget	Opération	Antenne	Nature	Montant Total de l'Autorisation de Programme (AP)	1/3 montant Total de l'AP	Montant voté CP2026	Anticipation de crédits 2026 33%
Eau	801 TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU	ED	21561	4 754 000,00 €	1 584 666,67 €	1 992 500,00 €	1 584 666,67 €
	802 DEVOIEMENTS RESEAUX EAU LIES TRAM PHASE 2	ED	2315	3 845 686,55 €	1 281 895,52 €	0,00 €	0,00 €
	82025 CHANTIERS PLURIANNUELS 2025	ED	2315	3 510 000,00 €	1 170 000,00 €	2 295 000,00 €	1 170 000,00 €
	TOTAL Budget Eau			12 109 686,55 €	4 036 562,18 €	4 287 500,00 €	2 754 666,67 €